

# GRAFIE

---

## Rapport d'enquête GRAFIE sur les difficultés des SIAE franciliennes en 2025

---

Analyse de l'enquête coordonnée par les réseaux franciliens de l'IAE en  
novembre et décembre 2025.

Février 2026

# Table des matières

**Introduction.....p3**

**Caractéristiques des SIAE répondantes.....p4**

**Analyse des résultats.....p6**

Analyse des difficultés remontées par les SIAE et de leur niveau d'intensité.....p6

Analyse des difficultés selon le profil de SIAE.....p10

Les principaux impacts mentionnés par les SIAE face aux difficultés subies.....p14

Situation de la trésorerie des SIAE.....p15

Les demandes relatives au besoin d'un soutien financier exceptionnel en 2025.....p16

**Conclusion et perspectives.....p18**

**Annexes.....p19**

Annexe 1 : Présentation du GRAFIE.....p19

Annexe 2 : Qu'est-ce qu'une SIAE ?.....p20

# Introduction

Les Structures d'Insertion par l'Activité économique (SIAE) sont indispensables au tissu socio-économique de notre région, elles accompagnent chaque année des milliers de personnes vers l'emploi durable en leur permettant de développer leurs compétences, pour qu'elles puissent retrouver la stabilité qu'offre l'emploi.

Ces derniers mois ont confirmé la période de contraction des finances publiques que nous traversons. Ce contexte n'épargne pas les SIAE franciliennes. Le GRAFIE, et ses réseaux fondateurs - CHANTIER école IDF, Coorace IDF, La Fédération des Entreprises d'Insertion IDF et la Fédération des Acteurs de la Solidarité IDF - se sont donné comme mission d'accompagner au mieux l'ensemble des structures d'Île-de-France et doivent donc, dans cet objectif, connaître au mieux les difficultés auxquelles elles sont confrontées afin d'y apporter le plus de solutions possibles.

Dans le but d'établir un panorama des difficultés des SIAE franciliennes, à la fin de l'année 2025, le GRAFIE a lancé une enquête régionale le 30 octobre. Cette démarche de questionnaire fait suite à une première enquête francilienne menée fin 2023.

Outre l'expression des difficultés rencontrés par les SIAE sur la région, le questionnaire diffusé fin 2025 a permis de recenser les demandes de SIAE ayant besoin d'un soutien public exceptionnel en lien avec les difficultés qui les affectent. Cette démarche d'enquête a été lancée au moment où les services de l'Etat annonçait la mise en place d'une cellule régionale de suivi des difficultés de l'ESS pour accompagner ce secteur. Ce double objectif de l'enquête permet donc de travailler à considérer l'ensembles des difficultés, en fonction de leur degré d'urgence.

Le GRAFIE, via cette enquête, se fait donc le relai des besoins exprimés par les SIAE ayant répondu au questionnaire, en transmettant les demandes reçues auprès des services de la DRIEETS IDF et en œuvrant avec elle et d'autres partenaires à trouver des solutions adaptées.

A travers cette restitution, le GRAFIE souhaite contribuer à une lecture partagée de la situation, éclairer ses propres décisions et celles des pouvoirs publics tout en réaffirmant la nécessité de préserver une offre d'insertion solide et ambitieuse au service des territoires franciliens.

Olivier FLAMENT,  
Président du GRAFIE

# I. Caractéristiques des SIAE répondantes

L'enquête a recueilli 95 réponses de SIAE franciliennes, tous types confondus (ACI, EI, ETTI, AI, Régie de quartier et EITI). Ces structures recouvrent une grande diversité de secteurs d'activité.

Le total des ETP IAE réalisés en 2025 par les SIAE répondantes s'élève à 2690, soit environ 22% des ETP conventionnés par l'Etat sur l'Ile-de-France.

Type de SIAE	Nombre de types de SIAE	Répartition en %
ACI	48	45,7%
AI	24	22,8%
EI (dont Régies de Quartier)	28	26,6%
ETTI	4	3,8%
EITI	1	0,9%
<b>TOTAL</b>	105	100%

*Certaines structures répondantes portant plusieurs types de SIAE dans une logique d'ensemblier IAE (ACI & EI, ACI & AI...), le nombre de dispositifs IAE (105) est donc supérieur au nombre de structures répondant (95).*

Taille des SIAE ayant répondu à l'enquête (en volume d'ETP conventionnés) :

Nombre d'ETP conventionnés	Nombre de SIAE
Moins de 10 ETP	20
Entre 10 et 25 ETP	30
Entre 25 et 50 ETP	28
Entre 50 et 100 ETP	13
Plus de 100 ETP	4
<b>TOTAL</b>	95

Département de conventionnement des structures :

Département	Nombre de répondants	Répartition en %
75	36	37,5%
77	8	8,3%
78	12	12,5%
91	14	14,5%
92	12	12,5%
93	14	14,5%
94	10	10,6%
95	15	15,6%
TOTAL	121	

*Certaines structures répondantes étant conventionnées sur plusieurs départements, le total est donc supérieur au nombre de répondants. Le pourcentage est en revanche calculé en fonction du nombre de répondants, il faut donc lire que, par exemple, 14,5% des répondants portent une structure conventionnée dans l'Essonne.*

12 structures répondantes (12,5%) sont conventionnées sur au moins 2 départements.

## II. Analyse des résultats

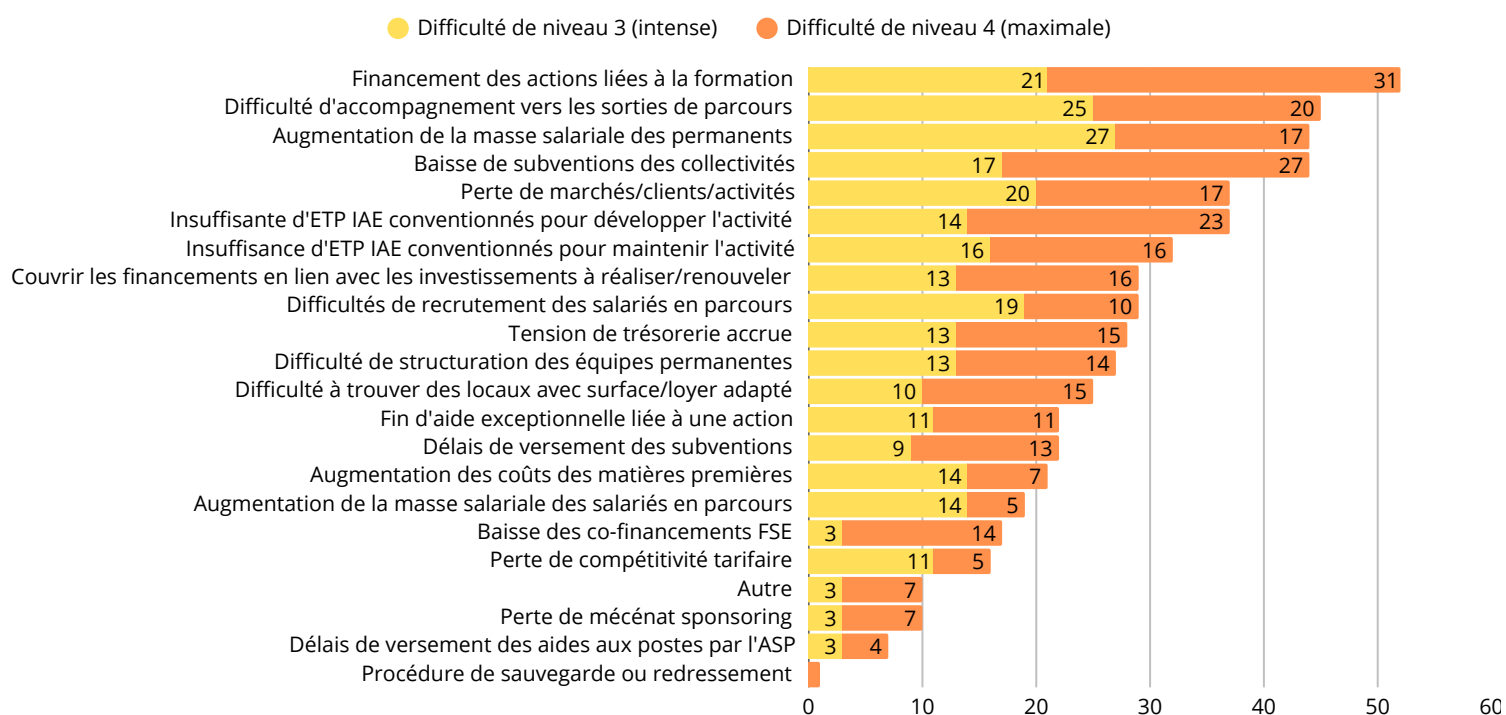
Au regard du nombre et des profils des SIAE ayant répondu au questionnaire, les résultats qui sont issus de cette enquête ne permettent pas d'extrapoler des résultats représentatifs pour l'ensemble des structures de l'IAE d'Ile-de-France.

L'enquête menée par le GRAFIE permet toutefois d'apporter des éclairages actualisés et de développer sur plusieurs aspects concernant les difficultés impactant un grand nombre de SIAE franciliennes.

### Analyse des difficultés remontées par les SIAE et de leur niveau d'intensité

Le questionnaire du GRAFIE a permis de recueillir l'intensité des difficultés déclarées, pour les SIAE répondantes, sur un grand nombre de problématiques.

Nous présentons la liste des difficultés, en indiquant celles qui sont citées comme les plus intenses. Il s'agit de celle qui relèvent d'un de niveau 3 (difficulté très intense) ou de niveau 4 (difficulté maximale).



**Nombre de structures ayant indiqué une difficulté très intense (3) ou maximale (4) pour chaque difficulté :**

<b>Nature de la difficulté</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>TOTAL</b>
Financement des actions liées à la formation	21	31	52
Difficultés d'accompagnement vers les sorties de parcours vers l'emploi/formation	25	20	45
Augmentation de la masse salariale des permanents	27	17	44
Baisse de subventions publiques annuelles des collectivités	17	27	44
Perte de marchés/clients/activités par rapport à 2024	20	17	37
Insuffisance d'ETP IAE conventionnés pour développer l'activité	14	23	37
Insuffisance d'ETP IAE conventionnés pour maintenir l'activité	16	16	32
Couvrir les financements en lien avec les investissements à réaliser/renouveler	13	16	29
Difficultés de recrutement des salariés en parcours	19	10	29
Tension de trésorerie accrue	13	15	28
Difficultés de structuration des équipes permanentes	13	14	27
Difficultés à trouver des locaux avec surface/loyer adapté	10	15	25
Fin d'aide exceptionnelle liée à une action	11	11	22
Délais de versement des subventions par les collectivités (département, commune)	9	13	22
Augmentation des coûts des matières premières	14	7	21
Augmentation de la masse salariale des salariés en parcours	14	5	19
Baisse des co-financements FSE	3	14	17
Perte de compétitivité tarifaire	11	5	16
Autre	3	7	11
Perte de mécénat/sponsoring	3	7	10
Délais de versement des aides aux postes par l'ASP	5	4	9
Procédure de sauvegarde ou redressement	0	1	1

Les difficultés déclarées comme les plus fortes par les SIAE sont donc, par ordre d'importance, celles indiquées ci-dessous :

- Financement des actions liées à la formation
- Difficultés d'accompagnement vers les sorties de parcours vers l'emploi/formation
- Augmentation de la masse salariale des permanents
- Baisse de subventions publiques annuelles des collectivités
- Perte de marchés/clients/activités par rapport à 2024
- Insuffisance d'ETP IAE conventionnés pour développer l'activité
- Insuffisance d'ETP IAE conventionnés pour maintenir l'activité
- Couvrir les financements en lien avec les investissements à réaliser/renouveler
- Difficultés de recrutement des salariés en parcours
- Tension de trésorerie accrue

*Certaines de ces difficultés sont à relier avec une dégradation de certains éléments de contexte particulièrement marquée en 2025. On peut notamment citer la baisse particulièrement forte des crédits du PIC IAE 2025 en Ile-de-France qui pour les difficultés remontées concernant le "Financement des actions liées à la formation". Concernant la 4<sup>ème</sup> difficulté, touchant au "Baisse de subventions publiques annuelles des collectivités", elle s'inscrit dans la poursuite et dans l'amplification des problèmes impactant les financements publics locaux.*

*Enfin les difficultés liées à l'attributions des ETP/Aides aux postes IAE, pour développer ou simplement pour maintenir l'activité, sont à relier aux baisses des crédits IAE dans le PLF 2025 et à l'application de la loi spéciale sur les premiers mois de l'année 2025 qui a fragilisé la visibilité des SIAE sur leur conventionnement IAE 2025.*

## **ZOOM COMPARATIF PAR RAPPORT AUX CONSTATS DE L'ENQUETE GRAFIE 2023**

En 2023, le GRAFIE avait mené une première enquête sur les SIAE en difficulté que [vous pouvez consulter ici](#). Cette enquête avait réuni 59 répondants, avec une proportion bien moindre d'ACI (11 en 2023, contre 48 en 2025), mais une proportion à peu près semblable d'EI, AI et ETTI par rapport à 2025.



Les principales difficultés citées en 2023 étaient liées à la perte de compétitivité sur les prix (24 sur 59), les tensions de trésorerie (22 sur 59), la perte de marchés (18 sur 59) la baisse des subventions publiques (18 sur 59). A noter que le sujet de la formation professionnelle des salariés en parcours n'avait pas été posé, bien que des permanents eût été posée et identifiée comme difficile.

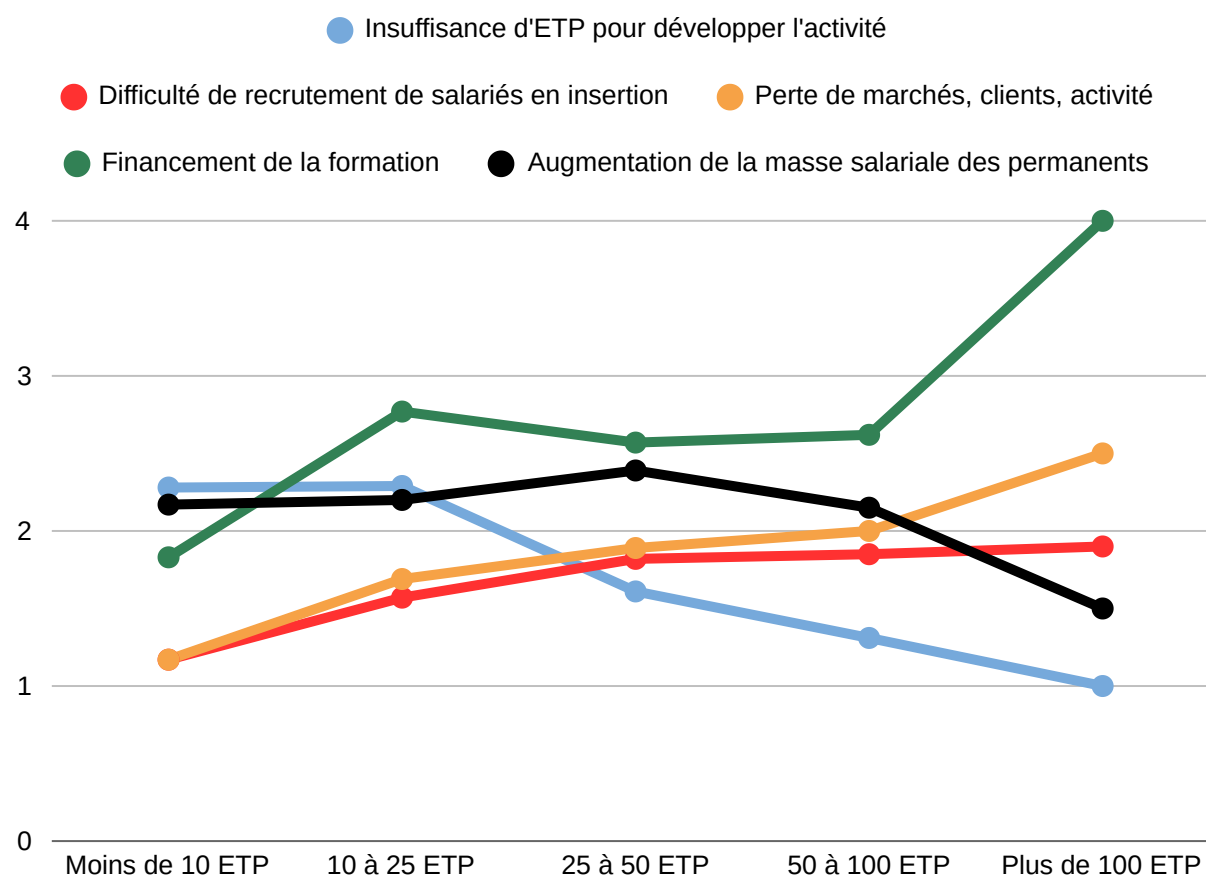
On constate une nette augmentation de l'intensité des difficultés rencontrées par les SIAE en 2025 par rapport à 2023, excepté pour le sujet du recrutement de salariés en parcours, qui était déjà très présent en 2023 (64% des répondants étaient concernés en 2023).

## Analyse des difficultés selon le profil de SIAE

### Analyse selon la taille de structures

La plupart des problématiques identifiées se manifestent avec un niveau d'intensité semblable en fonction de la taille de la SIAE.

On note toutefois des différents notables sur 5 difficultés spécifiques :



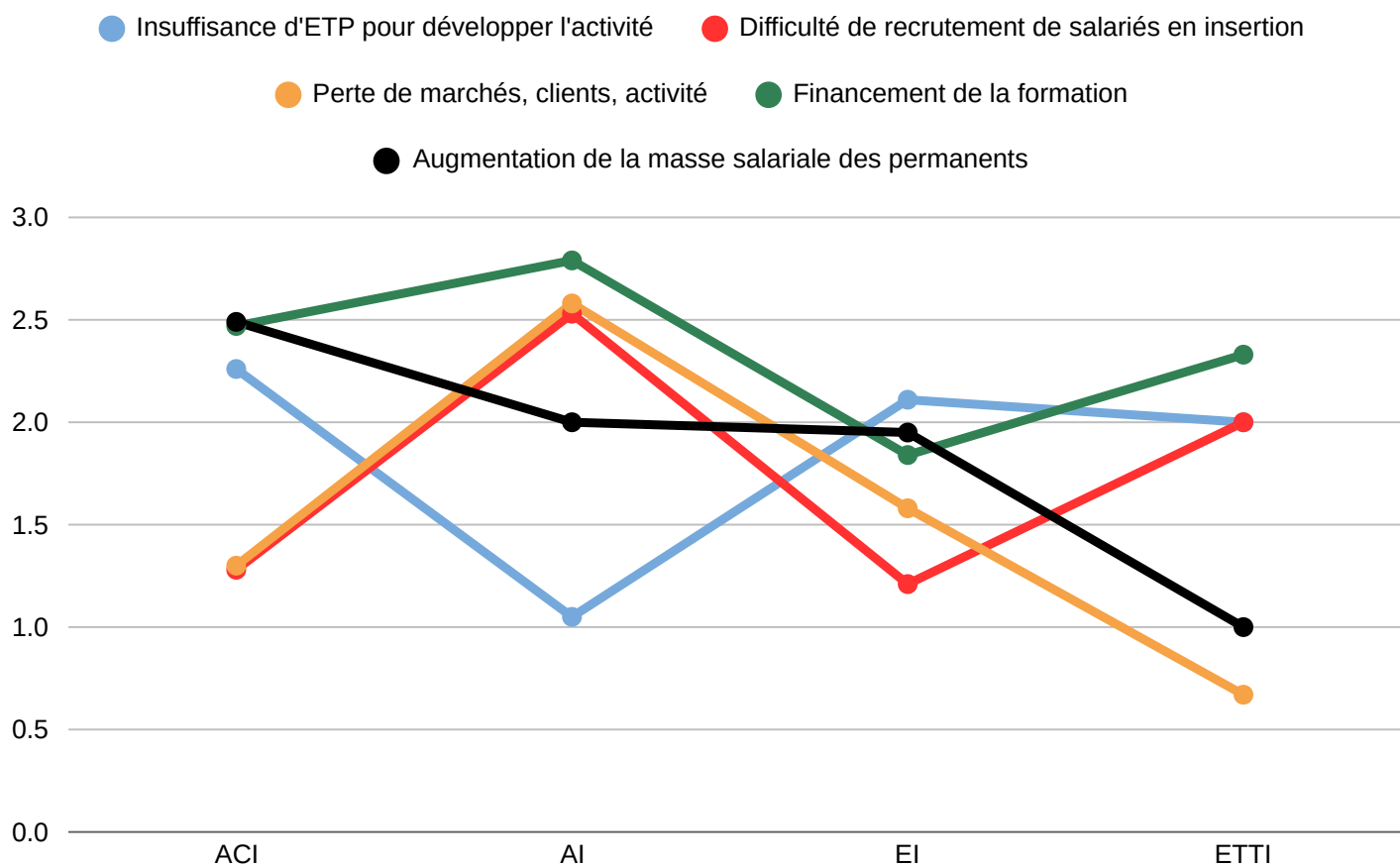
Plus le volume d'ETP conventionnés est important, plus la structure est confrontée à des problématiques liées au financement de la formation professionnelle. C'est également le cas pour les problématiques de recrutement de salariés en insertion et de pertes de marchés, clients, activités.

A l'inverse, les structures de plus petites (avec moins d'ETP IAE) rencontrent plus de difficultés à obtenir les ETP IAE nécessaire pour leur besoin de développement d'activités. Elles sont également plus affectées par l'augmentation du coût de masse salariale des permanents.

### Par Type de conventionnement :

Type de SIAE	Nombre de SIAE
ACI	48
AI	24
EI (dont Régies de Quartier)	28
ETTI	4
EITI	1
TOTAL	105

*Certaines structures répondantes portant plusieurs SIAE, le nombre de conventionnements (105) est donc supérieur au nombre de répondants (95).*



Sur ce graphique, on peut voir que le modèle AI est plus confronté que les autres types de SIAE aux problématiques liées au financement de la formation professionnelle, de la perte de marchés, clients, activités ainsi qu'à la difficulté de recruter des salariés en parcours. A l'inverse, les AI ont moins de difficultés à développer leur activité via le nombre d'ETP conventionnés.

Les ACI sont également très touchés par les problématiques de financement de la formation professionnelle. C'est aussi le type de structure le plus touché par l'augmentation de la masse salariale des permanents.

### **Cumul des difficultés pour chaque SIAE.**

Dans le questionnaire, les répondants devaient estimer l'intensité de 22 difficultés différentes sur une échelle de 0 (aucune difficulté sur ce sujet) à 4 (intensité maximale).

<b>Cumul de plusieurs difficultés</b>	<b>Nombre de répondants</b>	<b>Répartition en %</b>
Répondants cumulant au moins 2 difficultés de niveau 3 ou 4	86	90,5%
Répondants cumulant au moins 3 difficultés de niveau 3 ou 4	77	81%
Répondants cumulant au moins 5 difficultés de niveau 3 ou 4	60	63,1%
Répondants cumulant au moins 7 difficultés de niveau 3 ou 4	40	42,1%
Répondants cumulant au moins 10 difficultés de niveau 3 ou 4	11	11,5%

*90,5% des répondants ont indiqué être confrontés à au moins 2 difficultés très intenses (niveau 3 ou 4).*

### **Sollicitation du FDI en 2024 et 2023 :**

Parmi les 92 structures répondantes, 21 ont sollicité le FDI en 2024 ou 2023, 14 avaient obtenu le fond exceptionnel d'urgence, tandis que 7 l'avaient sollicité sans l'obtenir, 2 ne se sont pas prononcées.

<b>Sollicitation du FDI en 2024 ou 2023</b>	<b>Nombre de répondants</b>	<b>Répartition en %</b>
Pas de demande effectuée	72	77,5%
Demande déposée sans obtention de l'aide	7	7,5%
Demande déposée avec obtention de l'aide	14	15%
TOTAL	93	100%

### **Sollicitation du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) :**

11 répondants ne se sont pas prononcés.

<b>Sollicitation du DLA</b>	<b>Nombre de répondants</b>	<b>Répartition en %</b>
Oui en 2024-2025	14	16,6%
Oui mais avant 2024	27	32,1%
Non, la SIAE avait envisagé le recours au DLA, mais ça n'a pas eu lieu	6	7,1%
Non, mais l'accompagnement est en cours ou en projet	2	2,3%
Non, l'accompagnement du DLA ne correspond pas à mes besoins	29	34,5%
Non, je ne connais pas l'offre d'accompagnement du DLA	6	7,1%
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>100%</b>

### **Participation aux actions des réseaux :**

En 2025, les SIAE répondantes ont largement sollicité les réseaux à travers leur participation à des sessions collectives.

<b>Type d'action des réseaux IAE</b>	<b>Nombre de Répondants</b>	<b>Répartition en %</b>
Actions collectives pour identifier de nouvelles pistes d'activités économiques (mission ASR, actions filières, etc.)	20	21%
Rencontres entre SIAE favorisant l'interconnaissance et la coopération	58	61%
Identification ou mobilisation de financements (Pm'Up, FDI, FSE, mécénat, etc.)	28	29,5%
Outillage et formation des équipes permanentes et/ou solutions pour conforter les parcours IAE (ex : partenariats freins périphériques, sorties dynamiques, etc.)	30	31,5%

## Les principaux impacts mentionnés par les SIAE face aux difficultés subies

Principal impact identifié	Nombre de Répondants	Répartition en %
Risque de baisse ou suppression de postes en insertion	26	26,2%
Réduction des actions de formation pour les salariés en insertion	28	28,3%
Baisse des taux d'accompagnement ou d'encadrement des salariés en insertion	13	13,2%
Sélectivité accrue concernant le profil des publics recrutés en parcours IAE	25	25,2%
Autre	7	7,1%
TOTAL	99	100%

*Certains répondants ont indiqué plusieurs réponses, d'où le total (99) supérieur au nombre de répondants (95).*

## Situation de la trésorerie des SIAE

28 SIAE déclarait un niveau de difficulté 3 ou 4 concernant leurs besoins de trésorerie. Une question complémentaire permet d'appréhender plus finalement la situation de la trésorerie des structures et leurs besoins.

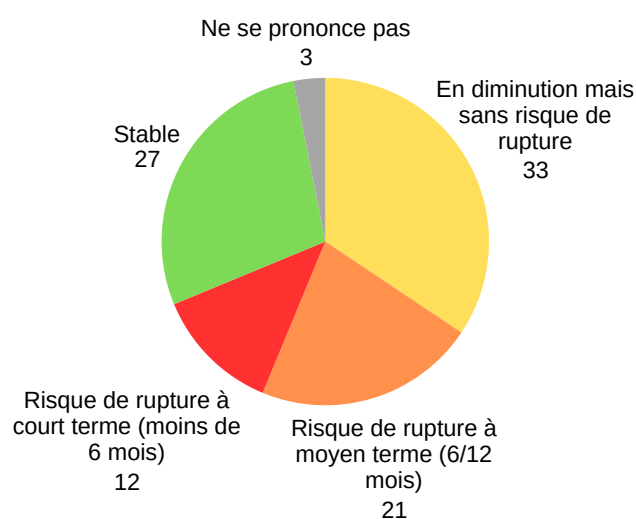
93 SIAE ont répondu à cette question.

Situation de trésorerie :	Nombre de Répondants	Répartition en %
Stable	27	29%
En diminution sans risque de rupture	33	35,5%
Risque de rupture à moyen/court terme	21	22,5%
Risque de rupture à très court terme (Moins de 6 mois)	12	13%
TOTAL	93	100%

71% (66 SIAE) sont dans une situation avec une trésorerie en baisse, la moitié d'entre elles (33 SIAE) ont un risque de rupture à court et moyen terme.

En lien avec ces situations, **des SIAE indiquent rechercher des solutions en urgence ou à court moyen terme pour faire face à ces difficultés :**

- 11 déclarent être à la recherche d'une solution de financement en urgence ;
- 23 indiquent recherche une solution à moyen ou court terme.



## Les demandes relatives au besoin d'un soutien financier exceptionnel en 2025

<b>Demande de soutien financier en 2025</b>	<b>Nombre de répondants</b>	<b>Répartition en %</b>
SIAE souhaitant étudier le recours à une demande de subvention publique exceptionnelle au regard de la situation économique de 2025 (risque de déficit)	23	24,3%
SIAE ne prévoyant pas de recours à une subvention exceptionnelle mais ayant besoin de soutien en trésorerie (avance, prêt)	9	9,4%
SIAE ne prévoyant pas de demande de subvention publique exceptionnelle, mais ayant besoin de subvention sur d'autres aspects (RH, accès aux marchés, débouchés économiques...)	19	19,8%
SIAE ne prévoyant pas de demande de subvention publique exceptionnelle.	34	35,4%
Ne se prononce pas	10	10,4%
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>100%</b>

23 SIAE (24,3%) ont demandé à pouvoir bénéficier d'un soutien financier public exceptionnel en 2025 pour les aider à surmonter des difficultés économiques.

6 structures disent avoir déjà bénéficié d'un FDI consolidation sur l'année 2023 ou l'année 2024 ;

Les ACI sont nettement surreprésentées parmi les SIAE sollicitant un soutien public exceptionnel en 2025.

<b>Type de structure</b>	<b>Nombre de SIAE</b>	<b>Répartition en %</b>
ACI	16	70%
AI	1	4%
EI	2	9%
Ensembleur IAE (ACI/AI ou AI/EI)	4	17%
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>100%</b>

Logiquement, les 23 SIAE qui sollicitent un soutien public exceptionnel sont davantage touchées par les difficultés de trésorerie que l'ensemble des répondant. Une partie de ces SIAE font face à des tensions de de trésorerie à très court terme (risque à moins de 6 mois) : 4 SIAE. 13 font face à des difficultés de trésorerie à court ou moyen terme. 3 SIAE indiquent être en en diminution mais sans risque de rupture à moyen terme et 3 structures ne se prononce pas.

Parmi ces 23 SIAE, 14 prévoient un déficit sur leur résultat d'exploitation 2025 concernant leurs activités IAE, 2 prévoient un résultat juste à l'équilibre et 6 estiment avoir un résultat légèrement excédentaire. (1 non-réponse).

Pour les 14 SIAE s'estimant déficitaire en 2025, 10 étaient déjà dans une situation déficitaire en 2024.

Pour les 14 SIAE prévoyant un résultat déficitaire 2025, le déficit moyen s'établit à -8% du budget prévisionnel IAE 2025. Le déficit moyen annuel estimé pour ces structures s'établit à -100 900 €.

La majorité des SIAE concernées indiquent menées déjà d'autres démarches auprès de financeurs publics et privés, pour mobiliser des soutiens financiers complémentaires, dans le but de limiter le niveau de déficit 2025 et/ou les impacts induits en 2026. Les démarches auprès des collectivités, des mécénés privés ou du FSE sont mentionnées par plusieurs d'entre elles. Le soutien financier exceptionnel 2025, attendu des services de l'Etat, est mentionné comme un soutien indispensable pour limiter les impacts des baisses économiques subies en 2025 et financer le plan d'actions visant au redressement en 2026.

*La mobilisation d'un soutien financier exceptionnel au niveau l'Etat, dans le cadre du suivi des travaux de la Cellule ESS réalisé la DRIEETS IDF, constituerait un levier déterminant et efficace afin d'accompagner la résilience de ces structures et de préserver le niveau de l'offre IAE francilienne. En complément à cette aide exceptionnelle, une partie des structures a besoin d'être soutenue dans l'accès à des solutions de trésorerie en lien avec les partenaires financiers (France Active, Autres solutions de financements solidaires et/ou de garantie bancaires, relations avec les banques).*

## Conclusions et perspectives

Cette enquête met en lumière une dégradation de la situation économique des SIAE franciliennes en 2025. Les problématiques de trésorerie, de formation professionnelle, de maintien des postes de permanents portent un risque concret sur le projet des structures. Elles fragilisent en premier lieu la qualité des parcours et peuvent entraîner à terme des ruptures ou une fermeture.

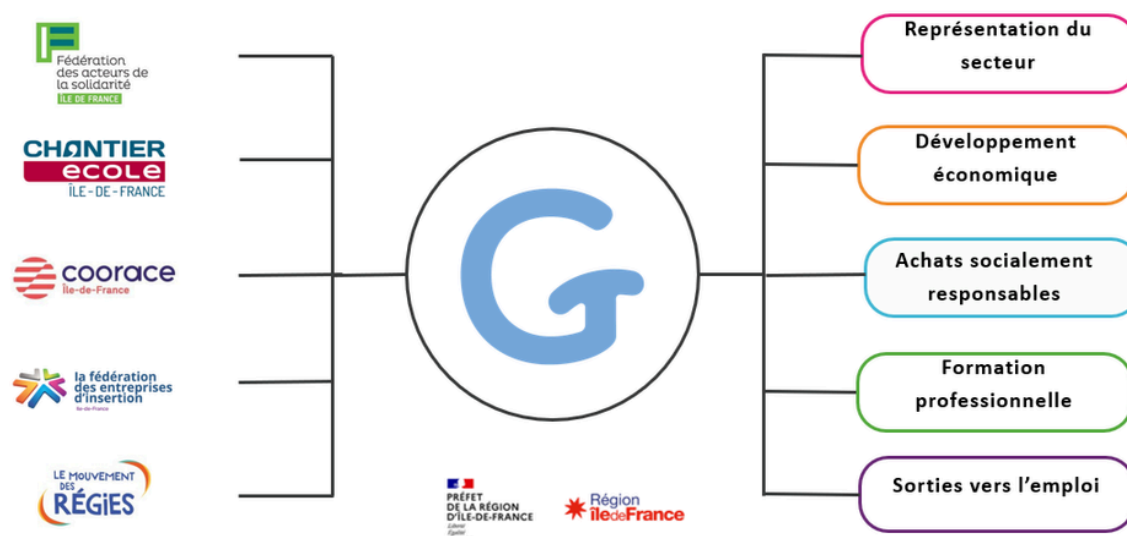
Au-delà du fait qu'elles sont plus intenses, les difficultés des SIAE sont surtout de plus en plus cumulatives. Plus de 90 % des répondants déclarent être confrontés à au moins deux difficultés d'intensité élevée. Les tensions portent en premier lieu sur le financement de la formation, la baisse des subventions publiques, l'augmentation des charges de personnel, la perte d'activité et l'insuffisance des ETP conventionnés. À ces fragilités structurelles s'ajoutent des tensions de trésorerie pouvant être importantes : 71 % des structures indiquent une trésorerie en diminution, et pour une part significative d'entre elles, un risque de rupture à court ou moyen terme.

Cette dégradation ne peut être décorrélée du contexte économique actuel. Le GRAFIE, l'Etat et les différents partenaires peuvent cependant travailler de concert pour améliorer l'accès aux aides, aux dispositifs de développement économiques, de formation au plaidoyer et aux opportunités de marchés.

Une meilleure connaissance et mobilisation des dispositifs existants pourrait permettre d'absorber plus facilement les baisses de budgets IAE en attendant que le contexte soit de nouveau favorable.

# Annexe 1 : Présentation du GRAFIE

## GRAFIE : Groupement régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Economie



Le GRAFIE est l'inter-réseau francilien de l'Insertion par l'Activité Economique.

En 2014, 5 réseaux - CHANTIER école IDF, COORACE IDF, la Fédération des Acteurs de la Solidarité IDF, la Fédération des Entreprises d'Insertion IDF et le Mouvement des Régies - se sont unis pour représenter d'une voix unie l'Insertion par l'Activité Economique en Ile-de-France. Aux côtés de l'Etat et du Conseil Régional, l'inter-réseau développe tout un ensemble d'actions d'accompagnement et de ressources destinées aux salariés.

### Les missions du GRAFIE sont les suivantes :

- Renforcer la représentation et accroître l'audience de l'Insertion par l'Activité Economique en étant l'interlocuteur des instances soutenant son action : Etat, Région, Départements, Europe... ;
- Porter et/ou coordonner des démarches et des projets ayant des impacts positifs

pour la professionnalisation, le développement des structures franciliennes et de leurs salariés en parcours d'insertion ;

- Contribuer au développement de l'emploi durable et à l'amélioration d'une offre d'insertion de qualité sur la région ;
- Accompagner les acteurs économiques privés et publics dans leur politique de développement durable en répondant à leurs besoins d'achats responsables et de recrutements inclusifs, en développant des partenariats vertueux au bénéfice des territoires et de toutes les parties prenantes : salariés en parcours, entreprises, Etat...

## Annexe 2 : Qu'est-ce qu'une SIAE ?

L'insertion par l'Activité Economique désigne un ensemble d'acteurs économiques, entreprises et associations membres de l'Economie Sociale et Solidaire, reconnues par l'Etat et nommées communément Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

Ces entrepreneurs et leurs équipes, professionnels dans de nombreux secteurs d'activité, disposent d'un gros plus :

Une expertise sociale qui accompagne les demandeurs d'emploi de leurs territoires d'implantation en :

- leur donnant un contrat de travail ;
- levant leurs freins à l'emploi pérenne ;
- construisant leurs projets professionnels ;
- révélant leurs potentiels et en développant leurs compétences.



« Si le.la salarié.e est en bonne santé et qu'on a résolu le problème du logement, alors on peut commencer les formations professionnelles. Mais c'est seulement une fois les freins levés qu'on peut aborder l'emploi ».\*

*Jean-Claude, Chargé d'insertion socio-professionnel chez Emmaüs Défi*

Sur des parcours courts, les encadrants techniques et chargés d'insertion socio-professionnels jonglent avec les « entrées » et les « sorties » des salariés, tout en assurant une continuité dans l'activité économique.

L'objectif ? Tout mettre en œuvre pour accompagner chacun.e vers un retour à l'emploi pérenne.

Ces acteurs économiques deviennent alors des vrais solutions de recrutement pour d'autres entreprises en proposant des salariés qualifiés et prêts à l'embauche.

Le saviez-vous ?

- L'insertion par l'Activité Economique est encadrée par le Code du travail (article L5132-1 à L5132-17). Les entreprises et associations conventionnent avec l'Etat qui finance une « aide au poste » proportionnellement à un nombre d'équivalents temps plein bien défini.
- Le parcours peut durer jusqu'à 24 mois pour un salarié qui conserve son statut de demandeur d'emploi tout au long du parcours.
- L'entreprise ou l'association justifie régulièrement à l'Etat de ses résultats en matière de retour à l'emploi des personnes qu'elle salarie.
- Un euro investi par l'Etat lui octroie un retour sur investissement de 2 euros (Cf. rapport de la cour des comptes).

### **Des conventionnements adaptés à chaque projet social**

Selon le projet de l'entrepreneur, il peut obtenir auprès de l'Etat l'un des conventionnements suivants :

#### **L'Entreprise d'Insertion**

Elles produisent des biens ou des services dans des conditions proches du marché classique, tout en intégrant des salariés en parcours d'insertion.

#### **L'Atelier Chantier d'Insertion**

Ils proposent un accompagnement et une activité professionnelle à des personnes en parcours d'insertion. Ces activités s'inscrivent dans le champ de l'utilité sociale, ce qui permet de ne pas distordre la concurrence.

#### **L'Association Intermédiaire**

Elles assurent la mise à disposition de salariés auprès de particuliers, de collectivités ou d'entreprises, sur des missions de courte durée.

#### **L'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion**

Elles assurent la mise à disposition de salariés auprès d'entreprises utilisatrices, principalement sur des missions de travail temporaire.

#### **Et les régies de quartiers ?**

Elles sont conventionnées Entreprise d'Insertion et/ou Atelier et Chantier d'Insertion. Elles combinent Insertion par l'Activité Economique, services rendus aux habitants et

amélioration du cadre de vie. Comme leur nom l'indique, leur spécificité réside dans leur ancrage territorial, leur gouvernance partenariale locale et leur rôle de médiation sociale au sein des quartiers.